



Aix en Provence

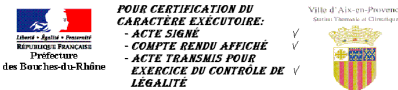
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-334**

Séance publique du

29 septembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140929-52885-DE-1-1_0
Date de signature : 30/09/2014
Date de réception : mardi 30 septembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE ✓ LÉGALITÉ ✓

OBJET : CHÂTEAU DE L'HORLOGE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU COLLECTIF DES CENTRES SOCIAUX AIXOIS - SIGNATURE DE L'AVENANT N°1

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/09/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Laurent DILLINGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Sylvain DIJON donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction de la Politique de la VilleRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2014**Nomenclature : 8.5**

Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORTEUR : Monsieur Sylvain DIJON**Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE****OBJET** : CHÂTEAU DE L'HORLOGE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU COLLECTIF DES CENTRES SOCIAUX AIXOIS - SIGNATURE DE L'AVENANT N°1- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Il a été validé lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2013 l'attribution d'une subvention de 40 000€ au Collectif des Centres Sociaux Aixois (CCSA) pour mettre en œuvre la mission de préfiguration du futur centre social Château de l'Horloge.

En effet, grâce à un travail collaboratif et partagé entre les six centres sociaux de la Ville, le Collectif des Centres Sociaux Aixois, a été retenu par les partenaires de la Convention Cadre des Centres Sociaux (CAF/ETAT/Conseil Régional/Conseil Général/Ville) pour mettre en œuvre cette mission de préfiguration.

Cette décision d'ériger un second centre social au Jas de Bouffan, qui compte près de 25000 habitants, fait suite à un travail cartographique (nombre de logements sociaux, de familles monoparentales, de bénéficiaires de minima sociaux et taux de chômage) qui a mis en évidence les fragilités de la zone Sud du Jas de Bouffan.

Le complexe pluri - dimensionnel est composé de l'annexe du Conservatoire, du Relais Assistantes Maternelles et l'École de Musique du Pays d'Aix.

Rappel des missions d'un centre social :

- Le centre social est un support d'animation globale et locale.
- Le centre social est un lieu de coordination et de concertation contribuant au développement social et local.
- Le centre social favorise la participation des habitants à la vie sociale.
- Le centre social met en œuvre l'échange social.
- Le centre social offre des services utiles à la population.

Afin de mener à bien la mission de préfiguration qui consiste à mettre en œuvre les différentes étapes en vue de l'obtention en 2015 d'un agrément CNAF pour le futur centre social Château de l'Horloge dont la superficie est de plus 1100 m², le CCSA a procédé au recrutement du personnel nécessaire dont un chargé de mission et un agent d'accueil.

Il s'est également adjoint les services de l'Université du Citoyen, acteur spécialisé dans la participation des habitants.

C'est pourquoi, il conviendrait de valider l'attribution d'une subvention complémentaire de 20 000 €.

N° Tiers	Association	Dotation 2012 (en euros)	Dotation 2013 (en euros)	Obtenu 2014 (en euros)	Proposition 2014 (en euros)	TOTAL
92473	Collectif des Centres Sociaux	0	0	40 000	20 000	60 000

Cette proposition a été validée le 08 septembre 2014.

En conséquence, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n° 1, joint en annexe ;
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou Madame L'Adjoint délégué à la Politique de la Ville à le signer ;
- **DECIDER** de l'attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle 2014 :
- **DIRE** que la dépense globale d'un montant de 20 000 € sera imputée sur la ligne budgétaire « subventions aux Centres Sociaux » n° 92422 6574 1738 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2014-334 - CHÂTEAU DE L'HORLOGE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU COLLECTIF DES CENTRES SOCIAUX AIXOIS - SIGNATURE DE L'AVENANT N°1-

Présents et représentés	:	54
Présents	:	49
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	54
Pour	:	54
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/09/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

AVENANT N°1 A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS
entre
LA COMMUNE d'AIX EN PROVENCE
et
LE COLLECTIF DES CENTRES SOCIAUX AIXOIS
CM DU 17/12/2013

Il est établi un avenant entre :

La Commune d'Aix-en-Provence

ci-après désignée « la Commune » ou « la Ville », représentée par :
Madame Maryse JOISSAINS – MASINI, Maire en exercice, ou par délégation l'adjoint délégué aux centres sociaux et à la Politique de la Ville, agissant en vertu de la délibération numéro.....du Conseil municipal du.....

et

Le Collectif des Centres Sociaux Aixois,
Sis : 50 place du Château de l'Horloge 13 090 Aix en Provence
ci-après dénommé "le collectif "représenté par sa présidente, Madame GILANTON, en exercice dûment habilitée par décision du N°

PREAMBULE

La Ville d'Aix en Provence a validé au conseil municipal du 17/12/2013 une convention annuelle d'objectifs 2014 avec le Collectif des Centres Sociaux Aixois. Celle-ci définit les missions et objectifs de chacune des parties et fixe le montant de la subvention de fonctionnement.

ARTICLE I : RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Afin de « mettre en œuvre la mission de préfiguration du centre social Château de l'Horloge ; recruter le chargé de mission qui devra mettre en place les conditions de réussite de la mission : organisation des réunions de concertation avec les habitants, mobilisations de personnes ressources, création d'une association représentative du quartier du Jas de Bouffan... » la Ville a versé en 2014 une subvention de **40 000€**

ARTICLE II : OBJET DU PRESENT AVENANT

La Ville s'engage à verser une subvention complémentaire de **20 000€** pour participer au frais supplémentaires liés à :

- la concertation et la participation des habitants (intervention de l'Université du Citoyen),
- à la formation des bénévoles, futurs administrateurs ;
- à la mise en place d'animations ponctuelles ;
- au renforcement de l'accueil du Château de l'Horloge.

ARTICLE III : SUBVENTIONS TOTALES ATTRIBUEES PAR LA VILLE

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Ville, au titre de l'année 2014 et à ce jour, s'élève à **60 000€**

ARTICLE IV

Les autres termes de la convention établie demeurent inchangés.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour l'Association
La Présidente

Pour la Commune d'Aix-en-Provence,
Le Maire Maryse JOISSAINS – MASINI
Ou par délégation l'élue déléguée